



TOUS ENSEMBLE CONTRE LA RÉPRESSION SYNDICALE
RASSEMBLEMENT A STRASBOURG POUR SOUTENIR NOTRE COLLÈGUE
Mathieu RELIN DÉLÉGUÉ SUD-Rail

La Direction de la région de Strasbourg n'en a pas fini avec Mathieu.

**Il est à nouveau convoqué le 17 mai 2017 devant l'inspection du travail à Strasbourg
pour une nouvelle enquête sur les faits du 14 juin 2016.**

Au lieu de respecter la décision de l'inspection du travail qui refusait son licenciement le 23 décembre 2016, elle fait appel au recours hiérarchique et donc au Ministère du travail (quel qu'il soit d'ici là) pour permettre de le radier des cadres pour faute lourde.

Dans un courrier de 18 pages adressé au cabinet Ministériel, Vincent TETON le nouveau Directeur de région, qui n'a jamais rencontré Mathieu RELIN, tente d'expliquer pourquoi il est coupable d'une faute impardonnable, qu'il aurait commise avec **l'intention de nuire** à l'entreprise.

Pour rappel, Mathieu est accusé d'avoir insulté une dame et son voisin dans un TGV Paris-Strasbourg au retour de la manifestation contre la loi travail.

Il lui est aussi reproché un comportement déloyal (?) envers son collègue ASCT.

C'est sur la base d'écrits et de rapports sollicités par la Direction 15 jours après les faits que se basent toutes ces accusations.

**Un montage de dossier à charge pour permettre de se débarrasser d'un
délégué SUD-Rail combatif depuis son entrée dans l'entreprise à l'âge de 18 ans.**

Dans le contexte ultra répressif de ces derniers mois qui nous a tous endeuillés, Sud-Rail ne peut que constater une nouvelle tentative de briser notre collègue par tous les moyens.

Il se bat depuis quasiment un an pour rétablir la vérité malgré une propagande visant à le salir auprès de son collectif de travail, tracts CFDT à l'appui.

Son compagnon de voyage, radié pour les mêmes raisons, n'a pas souhaité revenir dans cet établissement toxique malgré une **réintégration ordonnée par le tribunal des prud'hommes de Mulhouse en référé.**

Les motifs du refus de l'inspection du travail et du tribunal sont très clairs :

- L'absence de faute lourde pour ces agents grévistes est évidente, elle interdit à l'employeur de prendre des mesures disciplinaires.

- Le retrait de leurs facilités de circulation, pour le motif à l'initiative de la procédure disciplinaire, faisant suite à l'entretien préalable, constitue une première sanction. La radiation serait donc une sanction supplémentaire, ce qui est interdit par la loi.

Ces jugements sont balayés par la Direction SNCF qui ne s'encombre même plus de la loi quand elle veut parvenir à ses fins.

Le Directeur de Région ose même se servir du collectif de travail pour justifier son acharnement.



Il écrit à la Ministre qu'un sentiment d'impunité règne dans son établissement depuis l'interdiction qu'il lui a été imposé par la DIRECCTE de procéder au licenciement du délégué.

Pourtant, tout le monde connaît le calvaire des deux conducteurs, qui se sont vu traités pire que des chiens pendant les longs mois de la procédure :

- Multiples entretiens remettant en question à chaque fois la parole des agents, accusés injustement de mauvaise foi alors que la version donnée des faits est toujours restée la même, même avant l'engagement des procédures.
- Retrait des facilités de circulation pour punir avant même d'avoir le pouvoir de le faire.
- Retrait du pass carmillon les obligeant à toquer à la porte du dépôt pour aller travailler.
- Tracts diffamants accrochés dans les bureaux de la hiérarchie directe.
- Conseil de discipline inquisitoire.
- Mise à l'écart de la traction pour Mathieu pour aller repeindre des wagons au Technicentre Alsace au mois de décembre alors qu'aucune mesure conservatoire n'avait été prise jusque là.
- Importante baisse de la rémunération depuis des mois.

Tout cela, bien sûr, dans un contexte très difficile pour un père de famille, conducteur à la SNCF depuis son plus jeune âge, qui risque de perdre son travail alors qu'il a contracté un gros prêt pour sa maison sans assurance perte d'emploi grâce à la « protection » du statut.

Avec tout cela on imagine parfaitement que personne n'a le sentiment d'une quelconque impunité.

Le Directeur joint à la lettre un PV de CHSCT sur les RPS du collectif de travail laissant entendre que les risques viennent de la présence de Mathieu RELIN qui a enfin pu retourner à la conduite avec l'appui de l'inspection du travail.

Pourtant, ce PV faisait suite au droit de retrait qui s'était exercé par certains quand ils ont été choqués de la disproportion de la sanction et de sa violente mise en œuvre.

C'est un véritable détournement de la vérité qui tente de faire croire au Ministre que Mathieu est seul, que tout le monde souhaite le voir partir dans un désir de justice et d'équité.



**Nous ne pouvons pas être utilisés ainsi.
Nous devons montrer à Mathieu
que nous sommes derrière lui et que nous exigeons
que la boîte le laisse enfin travailler en paix.**

**Rassemblons-nous pour le soutenir
le 17 mai devant la gare de
Strasbourg à 11h.**

Le préavis déposé par SUD Rail couvre toujours les agents de l'ESV TER !
Il faut venir nombreux pour montrer notre soutien, car il en a besoin, son combat est usant et nous savons que beaucoup craquent dans les dernières semaines à cause de la pression.
C'est un délégué du personnel qui s'est beaucoup investi pour défendre ses collègues. Il en paye aujourd'hui le prix. A nous de lui renvoyer l'ascenseur.

A nous aussi de montrer à la Direction SNCF que la solidarité n'est pas morte chez les cheminots et que nous ne laisserons pas la répression nous bousiller comme elle a pu le faire chez France Telecom.